

Prise de rendez-vous en ligne pour les cartes nationales d'identité et les passeports

Pré-demande en ligne et liste des pièces à fournir

• Pré-demande

Pour réduire le délai de traitement d'une demande, il est possible de la déposer en amont sur <https://passeport.ants.gouv.fr/>

Pour les passeports, les timbres fiscaux peuvent également être achetés en ligne.

• Listes des pièces à fournir

Les listes des pièces à fournir sont accessibles sur le site de la Ville www.landerneau.bzh

• Coordonnées du service

Affaires civiles
02 56 31 28 21
etatcivil@mairie-landerneau.fr

Les usagers plébiscitent de plus en plus la possibilité d'accomplir leurs formalités administratives à toute heure et en tout lieu, tout comme ils accèdent à d'autres types de services publics en ligne.

La ville de Landerneau délivre annuellement plus de 4000 titres d'identité, ce qui peut provoquer parfois un engorgement du standard pour les prises de RDV.

La collectivité offre donc la possibilité, à compter du 11 septembre de prendre ses RDV en ligne.

Accessible en ligne, ce service comporte de nombreux avantages :

- plate-forme disponible 7/7 24/24 (contre un rendez-vous à prendre sur des horaires de bureau) ;
- l'utilisateur visualise lui-même les créneaux disponibles ;
- un rappel automatique est adressé par sms à l'utilisateur, 48h avant le rendez-vous ;
- en cas d'imprévu, l'utilisateur peut annuler son rendez-vous, là aussi, sans avoir à appeler.

Ce service permet à la collectivité d'assurer une meilleure fluidité pour les RDV téléphoniques ou physiques.

A Landerneau, la prise de rendez-vous est obligatoire pour déposer une demande de CNI/ Passeport ou pour retirer son titre d'identité. Concrètement, la prise de rendez-vous est ouverte sur 6 mois.

Pour déposer une demande, les créneaux peuvent être fixés sur les horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 ;
- le samedi de 9h à 11h30.

Pour les retraits de titres, les rendez-vous peuvent être fixés :

- du lundi au vendredi de 9h à 9h30 et de 16h30 à 17h ;
- le samedi entre 11h30 et 12h.

Des créneaux d'urgence sont réservés. Le cas échéant, il convient de prendre contact avec le service *Affaires civiles* de la Ville.

Bien entendu, il est toujours possible de prendre rendez-vous en se rendant physiquement à l'accueil de l'Hôtel de Ville ou en appelant aux heures d'ouverture : 9h-12h/ 13h30-17h, au 02 56 31 28 21.



CONTACT

Nolwenn FLOCH
T 02 98 85 43 09

MAIRIE DE LANDERNEAU

2, rue de La Tour d'Auvergne | BP 729
29207 LANDERNEAU Cedex

TI KER LANDERNE

2 ru La Tour d'Auvergne | BL 729
29207 LANDERNE Cedex